



FORMATION

Montage d'un dossier Natura 2000 cofinancé par le FEADER en Île-de-France




Séquence 1

Connaissances générales des fonds européens



EUROPE 2020

A European strategy for smart, sustainable and inclusive growth

Comprendre la stratégie de l'Union européenne pour la période de programmation 2014-2020 en moins de 5 minutes, c'est facile et c'est ici :  YouTube

<https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8>

D'accord, mais le FEADER dans tout ça ?

Sans problème, on vous raconte tout ici : YouTube

<https://www.youtube.com/watch?v=RX4C3gii0bM>

En France, les interventions du FEADER portent en priorité sur 4 thématiques :

1



L'installation des jeunes agriculteurs

2



Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

3



Les mesures agro-environnementales et climatiques, le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau

4



Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier



Sommaire :

1. Le FEADER : un pilier de la Politique agricole commune
2. 2014-2020 : une approche commune pour les fonds UE
3. Quels objectifs pour le FEADER ?
4. Le FEADER 2014-2020 : des règles et des principes



1. Le FEADER : un pilier de la Politique agricole commune

Le cadre de la programmation de développement rural :

Politique agricole commune (PAC) :



1^{er} pilier

de marchés



FEAGA

Fonds européen agricole de garantie



2^{ème} pilier

*aides relatives au
développement rural*

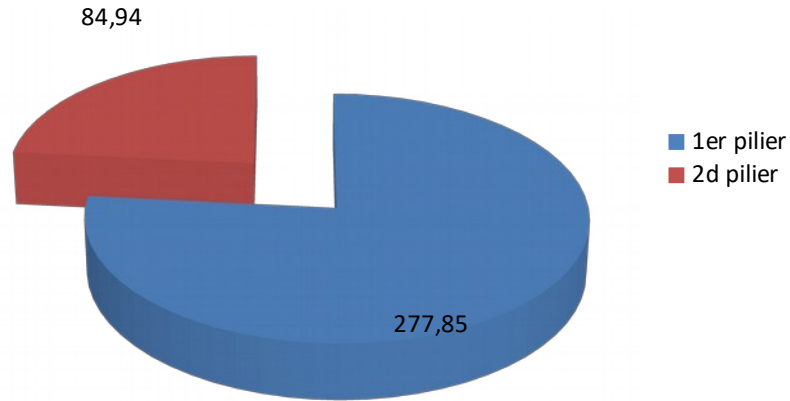


FEADER

*Fonds européen agricole pour le
développement rural*

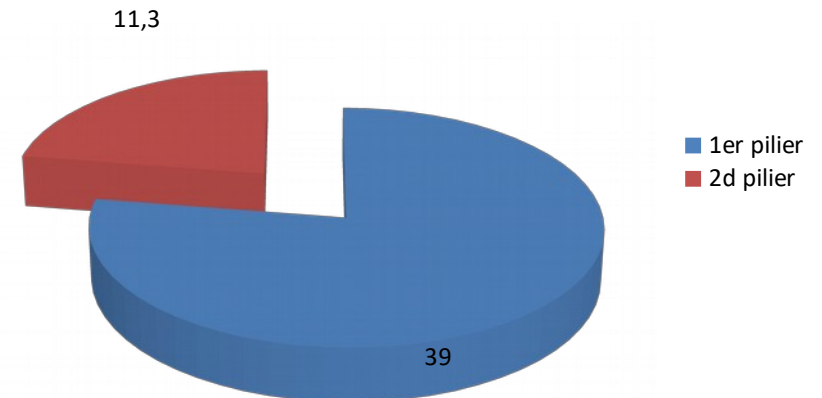
Quelques chiffres : budget PAC UE **versus** budget PAC France

Budget PAC UE 2014 2020 (Md €)



Soit 40% du budget total de l'Union européenne

Budget PAC France 2014-2020 (Md €)



En Île-de-France :
- 1^{er} pilier : 180M€ par an
- 2^{ème} pilier : 58M€ pour 7 ans

- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France



Agence de Services
et de Paiement

2. 2014-2020 : une approche commune pour les FESI



- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

L'architecture des FESI pour la période 2014-2020

Stratégie Europe 2020

- 3 fondamentaux : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;
- 3 priorités, 5 objectifs et 7 initiatives phares ;
- Stratégie déclinée dans chaque État membre dans un « Programme national de réforme ».

Cadre stratégique commun (CSC)

- Recouvre : FEADER, FEDER, FSE, Fonds de Cohésion et FEAMP ;
- Traduit les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie Europe 2020 ;
- Objectifs thématiques traduits en priorités spécifiques à chacun des fonds et définis dans les règles spécifiques des Fonds.

Accord de partenariat

- Document national : précise l'utilisation prévue des fonds dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ;
- Mandat de négociation ;
- Des diagnostics territoriaux.

FEADER
PAC / Développement rural

6 priorités

Programmes de
développement rural

**FEDER - ESE - FONDS DE
COHESION**

Cohésion économique, sociale et
territoriale

X priorités

Programmes opérationnels

FEAMP

Politique commune de la
pêche

X priorités

Programmes opérationnels



Agence de Services
et de Paiement

3. Quels objectifs pour le FEADER ?



- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

Les grands principes de la programmation 2024-2020

Renforcement :

Île de France

▪ De la concentration thématique :

- Listes de priorités thématiques : des objectifs thématiques déclinés en sous-priorités thématiques ;



- Des pourcentages obligatoires de concentration thématique sur certaines priorités.

Agence de Services
et de Paiement

▪ Du système de suivi et d'évaluation :

- Une logique de résultats et de performance ;

- Une logique d'intervention recherchée (gestion stratégique / optimisation des crédits) ;

- Un système de suivi et d'évaluation encadré (1^{er} / 2^{ème} pilier, plan des indicateurs et plan d'évaluation).



▪ De l'approche territoriale : complétant l'approche thématique.

▪ De l'objectif d'articulation entre les différents fonds européens :

- Possibilité d'avoir une approche territoriale intégrée sur les différents fonds.

Les six priorités du développement rural et les domaines prioritaires

Priorités du développement rural

1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales - Priorité transversale

2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles

3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture

Domaines prioritaires

(a) Favoriser l'innovation et les connaissances dans les zones rurales.
(b) Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la forêt, la recherche et l'innovation.
(c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et la sylviculture.

(a) Améliorer les résultats économiques des exploitations agricoles, faciliter leur restructuration et modernisation.
(b) Faciliter l'entrée d'exploitants qualifiés dans le secteur et le renouvellement des générations.

(a) Une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.
(b) Le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations.

Les six priorités du développement rural et les domaines prioritaires

Priorités du développement rural

4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie

5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la économique

Domaines prioritaires

(a) Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de **Natura 2000** et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens.
(b) Améliorer la gestion de l'eau.
(c) Améliorer la gestion des sols.

(a) Développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture.
(b) Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire.
(c) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie.
(d) Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture.
(e) Promouvoir la séquestration du carbone.

(a) Faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois.
(b) Promouvoir le développement local dans les zones rurales.
(c) Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.



Agence de Services
et de Paiement

4. Le FEADER 2014-2020 : des règles et des principes



- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

Les grands principes de la programmation 2024-2020

La gestion en dépense publique :

- **Le co-financement** : le FEADER intervient en cofinancement de la dépense publique apportée sur un dossier, avec un taux de cofinancement défini pour chaque mesure ou sous-mesure du Programme de développement rural, dans les limites du règlement européen.



Agence de Services
et de Paiement

→ Ce taux de co-financement varie selon les mesures : 75% pour les mesures surfaciques, 80% pour la DJA, 60% pour LEADER et 50% pour toutes les autres mesures **dont Natura 2000**.



La dépense publique : toute participation publique au financement d'opérations provenant du budget d'autorités nationales, régionales ou locales, du budget de l'Union relatif au FESI, du budget d'organismes de droit public ou du budget d'associations d'autorités publiques.

Les grands principes du fonctionnement du FEADER

-  Un principe renforcé de **sélection des projets** en 2014-2020 ;
--> Natura 2000 : animation et contrats.

-  Un renforcement du **suivi**, de l'**évaluation** et de la **performance** ;

Agence de Services
et de Paiement

- **5% minimum du FEADER** à affecter au programme **LEADER** ;
--> 11% en Île-de-France



- **30% minimum du FEADER** à affecter sur des mesures consacrées à la **protection de l'environnement**, dont **Natura 2000**.
--> 33% en Île-de-France.